

Lettre d'information aux porteurs du FCP absorbé  
**GERER REGULARITE PLUS**  
(code ISIN **FR0010312959**)

Paris, le 9 août 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT et le conseil d'administration de la SICAV UNI MT, dans leur séance respective du 18 juin 2019 ont approuvé **le projet commun de fusion/absorption du FCP GERER REGULARITE PLUS par la SICAV UNI MT** ainsi que **la transformation de la SICAV UNI MT en FCP**.

### **1. L'opération**

L'opération de fusion/absorption a pour objectif, par le regroupement des actifs, une simplification de la gamme des OPCVM Taux. Elle permettra de vous apporter un OPCVM offrant avec le même style de gestion des possibilités élargies découlant d'une plus grande taille d'encours.

Dans un second temps, afin d'alléger les coûts fixes inhérents à la gestion administrative et juridique de la SICAV, il a été acté de modifier le statut juridique : la SICAV UNI MT sera transformée en FCP UNI MT par fusion/absorption de la SICAV par le FCP créé lors de l'opération.

Cette fusion ne modifiera, pour les actionnaires de la SICAV UNI MT, ni la stratégie d'investissement, ni le code ISIN ; elle n'aura pour seul impact le transfert d'une structure sociétale (SICAV) vers une structure contractuelle (FCP).

**Ces opérations de fusion/absorption ont reçu l'agrément de l'AMF le 5 juillet 2019.**

- **La fusion/absorption des FCP GERER REGULARITE PLUS prendra effet le 19 septembre 2019 ;**
- **La fusion/absorption de la SICAV UNI MT par le FCP UNI MT prendra effet le 25 septembre 2019.**

Nous vous précisons que, si ces opérations de fusion ne vous convenaient pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** pendant trente jours à compter de la date de réception du présent courrier d'information. Cependant, nous vous rappelons que cet OPC ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins values de cessions de valeurs mobilières.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les souscriptions et les rachats des parts de votre FCP GERER REGULARITE PLUS seront suspendus à compter du **mardi 17 septembre 2019 à 12h00**.

### **2. Les modifications entraînées par l'opération**

✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Le niveau de risque de change supporté est de 10% maximum dans le fonds absorbant contre 0% dans le fonds absorbé qui investissait sur des titres de l'Espace Economique Européen alors que la zone géographique autorisée pour le fonds absorbant est « pays de l'OCDE »..

De plus, l'univers d'investissement est élargi : le fonds absorbant investit dans des obligations et des titres de créance qui ne sont pas exclusivement émis ou garantis par un état.

En revanche, les titres spéculatifs sont limités à 5% de l'actif du fonds absorbant alors que le fonds absorbé pouvait en détenir jusqu'à 100% de son actif.

✓ Augmentation des frais :

Commission de souscription : OUI néant pour Gérer Régularité Plus vs 0,25% pour Uni MT.

Frais de gestion : OUI le taux maximum est de 0,50% pour Gérer Régularité Plus vs 1,196% pour Uni MT.

Frais courants : OUI en 2018, 0.50% pour Gérer Régularité Plus vs 0,55% pour Uni MT.

Commission de surperformance : NON, néant pour le fonds absorbant vs 30% de la performance supérieure à EONIA + 1.00 % pour le fonds absorbé.

Commission de mouvement : NON

Vous trouverez en annexe 1 le comparatif des principales caractéristiques de l'OPCVM absorbant et de votre FCP Gérer Régularité Plus absorbé.

### **3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP UNI MT part C (code ISIN FR0010370528)** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Vous trouverez en annexe 2 la description détaillée de l'opération de fusion/absorption.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Annexe 1 : Comparatif des principales caractéristiques des OPCVM absorbant et absorbé.

Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part C du FCP UNI MT.

**TABLEAU COMPARATIF  
des principales caractéristiques des OPCVM**

	<b>GERER REGULARITE PLUS OPCVM absorbé</b>	<b>UNI-MT Action C OPCVM absorbant</b>														
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euro	Obligations et autres titres de créance libellés en euro														
Objectif de gestion	L'OPCVM recherche une performance égale à EONIA + 1%, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur un horizon de placement à un an.	L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure au marché des emprunts d'état français de maturité de 3 à 5 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations et des titres de créance sans contrainte de notation et de maturité.														
Indicateur de référence	L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.	Indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR EUR, représentatif du marché d'emprunts d'état de la zone euro sur des maturités de un à trois ans.														
Stratégie d'investissement	Il investit dans des obligations, des titres de créances négociables et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne ou adhérent à l'espace économique européen, uniquement libellés en euros, sans contrainte de notation, de répartition des investissements par pays, et de maturité tout en respectant la fourchette de sensibilité (-1/+3).	Il investit dans des obligations et des titres de créance sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 5% de l'actif net														
Profil de risque et de rendement	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td><b>2</b></td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	<b>2</b>	3	4	5	6	7	<table border="1"> <tr> <td>1</td><td><b>2</b></td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	<b>2</b>	3	4	5	6	7
1	<b>2</b>	3	4	5	6	7										
1	<b>2</b>	3	4	5	6	7										
Zone géographique	Espace Economique Européen	Pays de l'OCDE Zone euro prépondérante														
Placements	Exposition minimum	Exposition maximum														
Taux	60%	100%														
Dont titres spéculatifs	<i>Pas de contrainte</i>	0%														
Fourchette de sensibilité	- 1 / +3	+1 / +5														
Niveau de risque de change supporté	Néant	10% maximum														
Frais d'entrée	Néant	0,25 %														
Frais de sortie	Néant	Néant														
Frais courants 2018	0,50%	0,55%														
Durée de placement recommandée	Supérieure à 1 an	Supérieure à 2 ans														

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Gérer Régularité Plus	Uni-MT
			Taux barème	Taux barème
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenus	0,50% TTC maximum de l'actif net	1,196% TTC maximum
2				
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*
4	Prestataire percevant des commissions de mouvement : la société de gestion le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Obligations : 0.50 % max. TTC OPC français ou étrangers : 15€ max. Futures ou conditionnels : 20 € max. par contrat 2.50% max par prime	0 à 0,80% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	30% de la performance supérieure à EONIA + 1.00 %	Néant

Conformément à l'article 422-99 du règlement général de l'AMF, les coûts juridiques ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion ne sont facturés ni à l'OPCVM absorbé, ni à l'OPCVM absorbant mais à la société de gestion.

Annexe 2

## DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

### 1<sup>ère</sup> opération : date d'effet, le 19/09/2019

Date à laquelle le FCP GERER REGULARITE PLUS (FR0010312959) apportera ses actifs à l'OPC UNI MT (FR0010370528).

La dernière valeur liquidative de votre FCP GERER REGULARITE PLUS sera datée du 18/09/2019 et publiée le 19/09/2019.

#### **Parité d'échange :**

En tant que porteur de parts du FCP GERER REGULARITE PLUS, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos parts contre des actions « C » de la SICAV UNI MT à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative du FCP GERER REGULARITE PLUS datée du 18/09/2019

Valeur Liquidative de l'action « C » de la SICAV UNI-MT datée du 18/09/2019

A titre indicatif, la parité d'échange au 14 juin 2019 aurait été la suivante :

VL FCP GERER REGULARITE PLUS	105,65 €	= 0,466507
VL action C de la SICAV UNI-MT	226,47 €	

Le porteur qui détient une part du FCP GERER REGULARITE PLUS (FR0010312959), compte tenu de cette parité, recevrait :

**0,466 actions C (code FR0010370528) de la SICAV UNI-MT, sans soulte.**

#### **Modalités de fonctionnement :**

En vue de la réalisation de cette opération, *les souscriptions et rachats du FCP GERER REGULARITE PLUS seront interrompus le 17/09/2019 à 12h00.*

### 2<sup>ème</sup> opération : date d'effet, le 25/09/2019

La SICAV UNI MT sera transformée en FCP : chaque porteur d'une action de la SICAV UNI MT recevra en échange une part du FCP UNI MT, le nombre d'action et de part étant exprimé en millième.

#### **L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :**

##### *Personnes Physiques :*

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts C du FCP UNI MT en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des parts du FCP GERER REGULARITE PLUS remises à l'échange.

##### *Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :*

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### UNI MT

Part C (Capitalisation) : FR0010370528

Ce FCP est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

#### Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure au marché des emprunts d'état français de maturité de 3 à 5 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations et des titres de créance sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et se réfère de manière non exclusive aux notations des agences de notation. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 5% de l'actif net

L'OPCVM pourra investir en titres non notés, jugés de qualité « investment grade » par la gestion, à hauteur de 5% par émetteur dans la limite cumulée de 20% de l'actif. Toutes les durées permises par la courbe des taux sont autorisées. La gestion privilégiera les emprunts d'états de la zone euro jugés de bonne qualité de crédit. Elle pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indicateur de comparaison a posteriori est l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond, en euro.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 1 et 5.

La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. L'OPCVM peut être investi à hauteur de 10% de l'actif net en titres de créances non libellés en euros et être ainsi pour tout ou partie de cette catégorie de titres exposé au risque de change. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

#### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie** : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

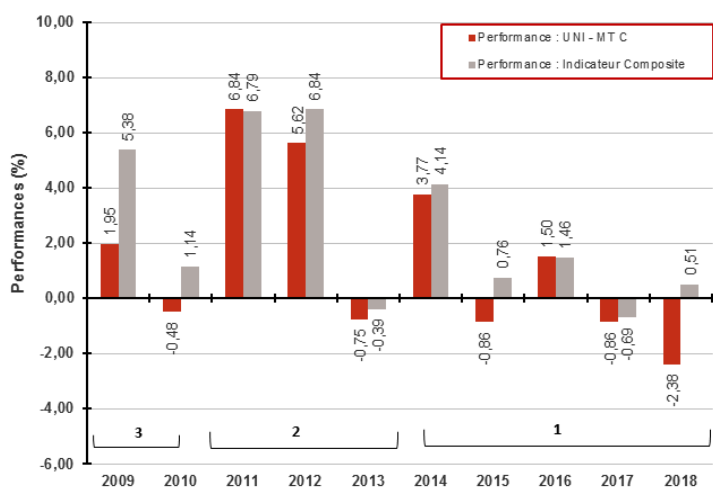
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,25%.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,55%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos fin septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

**Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la page 7 du prospectus, disponible à l'adresse [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).**

## Performances passées



Les performances indiquées dans le graphique ci-dessous sont celles de la SICAV UNI MT. A compter du 25 septembre 2019, la SICAV UNI MT est absorbée par le FCP UNI MT ; la stratégie d'investissement est identique.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création du FCP : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT.

Date de création de la part : 25 septembre 2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT  
Devise de référence : Euro.

\* Indicateur de référence :

- A compter du 1<sup>er</sup> août 2019, Morningstar Eurozone Treasury Bond
- du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 juillet 2019, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index maturité 3 à 5 ans (100%).
- du 01/03/2011 au 31/12/2013, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%)  
Avant le 20/11/2012, cet indice se dénomme FTSE MTS AAA.
- du 18/09/2006 au 28/02/2011, FTSE MTS 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%).

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 septembre 2019.